

CADRE D'INTERVENTION DU GROUPE AFD DANS LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE

L'AFD dispose d'une longue expérience en matière de soutien à la microfinance. Les premières expériences remontent à 1988 et aujourd'hui, ce sont plus de 55 projets qui ont été financés pour un montant total de 267M€(en subventions, dettes ou garanties).

Toutes les zones d'intervention de l'AFD sont concernées, à savoir prioritairement l'Afrique Sub-Saharienne, mais aussi le Maghreb, l'Asie du Sud-Est et la zone Caraïbes. A travers ces différents projets, ce sont plus d'un million et demi de personnes qui ont été appuyées dans leur stratégie de sortie de la pauvreté.

Cette note stratégique propose (i) de rappeler les enjeux qui sous-tendent le développement de ce secteur de la microfinance, (ii) de présenter les conditions de succès et de durabilité des projets de soutien aux Institutions de Microfinance (IMF), (iii) d'offrir la vision stratégique de l'AFD, compte tenu de l'analyse de son passé et de ses avantages comparatifs, et enfin (iv) de présenter les outils d'intervention qui viendront soutenir cette stratégie dans les années à venir.

I - LES ENJEUX

L'accès des plus pauvres et des très petites entreprises aux services financiers de base est devenu l'une des priorités des bailleurs de fonds en raison des impacts avérés de cette activité sur la croissance et la réduction de la pauvreté.

En effet, l'accès aux services financiers protège les populations pauvres et renforce leur autonomie en diminuant leur exposition aux risques et en leur offrant des opportunités. Les services financiers réduisent leur vulnérabilité.

Ainsi, les rôles multiples des services financiers destinés aux populations pauvres recourent les multiples dimensions de la pauvreté reprises dans les [objectifs du millénaire](#) pour le développement :

- Eradiquer la pauvreté extrême et la famine : à travers l'augmentation des revenus, en aidant les pauvres à accumuler un capital et en réduisant leur vulnérabilité.
- Réaliser l'éducation universelle : la participation à des programmes d'épargne et de crédit a permis à beaucoup de familles d'envoyer simultanément plusieurs enfants à l'école, et de réduire les taux d'abandon scolaire dans les classes les plus élevées du cycle primaire.
- Promouvoir l'égalité des genres et renforcer l'autonomie des femmes : les clients de la microfinance sont en grande majorité des femmes qui peuvent ainsi augmenter leur contribution au revenu du ménage et de contrôler les décisions ayant un impact sur leur vie.
- Réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, et combattre la maladie : la microfinance contribue à améliorer l'alimentation, l'habitat et l'accès aux soins.

II - LES CONDITIONS DE SUCCES

La viabilité financière

Le fait que de multiples petits crédits soient plus difficiles à sécuriser et plus coûteux à gérer que des crédits de montants unitaires plus élevés rend apparemment contradictoires l'objectif de viabilité financière et celui d'allègement de la pauvreté. Deux points néanmoins montrent que ces objectifs ne sont pas incompatibles.

D'une part, il existe des IMF financièrement viables s'adressant à des populations rurales très pauvres, non seulement dans certains pays asiatiques (parmi lesquelles AMRET Cambodge), mais aussi dans des régions africaines où les coûts d'approche (régions faiblement peuplées) et les coûts des facteurs sont plus élevés (Kafo Jiginew en zone cotonnière au Mali).

D'autre part, l'objectif d'allègement de la pauvreté n'est pas nécessairement atteint par la distribution des crédits aux « plus pauvres parmi les pauvres », trop souvent sans perspectives économiques viables. D'autres interventions peuvent être mieux adaptées dans ces cas, comme les projets de développement local, de santé et d'éducation pour alléger la pauvreté.

En revanche, la microfinance a un effet de levier en permettant aux populations non bancarisées mais actives économiquement (en particulier les micro-entreprises urbaines) et/ou aux régions rurales ayant un potentiel agricole, de « décoller » du niveau de la survie et par l'accroissement de leur volume d'activité, d'augmenter leur revenu et de créer des emplois.

La viabilité institutionnelle des IMF

Condition de la pérennité des IMF au même titre que la viabilité financière, la viabilité institutionnelle se décline elle-même en deux points : « la gouvernance » (ou capacité de gestion, en termes techniques et en termes stratégiques) et l'inscription dans un cadre juridique et réglementaire national.

➤ *La gouvernance*

Les Institutions de Microfinance sont multiformes et sont organisées suivant des modes de gouvernances variés tels que les Réseaux mutualistes d'épargne-crédit, les Caisses villageoises d'épargne crédit autogérées (CVECA), les Réseaux de crédit autogéré, les Fondations ou les Micro-banques. A chacun de ces schémas d'organisation correspondent des modalités de gouvernance adaptées qu'il convient d'appuyer afin de renforcer la solidité des institutions et donc, leur pérennité.

➤ *Le cadre réglementaire*

Le seul cadre juridique et réglementaire existant pour des opérations d'épargne et de crédit lors du démarrage et des premières années des IMF soutenues par l'AFD était celui des établissements de crédit classiques. Il était inapplicable aux opérations de microfinance à la fois du fait du coût supplémentaire qu'il aurait impliqué pour les IMF et du fait de l'incapacité des Autorités Monétaires à se saisir de ce nouveau phénomène. Depuis les années 1990, la plupart des pays concernés se sont dotés, avec l'appui des bailleurs de fonds, d'un cadre de réglementation de la microfinance : pays de l'UEMOA, pays de la CEMAC, Madagascar, Guinée, Cambodge, République Dominicaine, Maroc notamment. Mais tous ne l'ont pas encore fait et les réglementations existantes sont encore incomplètes ou, parfois, mal adaptées à certains types d'IMF pourtant dotées d'une bonne gouvernance interne.

L'AFD ne peut se désintéresser de cette question, qui conditionne la viabilité institutionnelle des IMF.

La coopération française s'est fortement impliquée dans les actions transversales en direction de la microfinance à travers le PAFID (Programme d'Appui au Financement Décentralisé d'un montant de 3 M€ pour les années 1999-2005) et aujourd'hui le programme PRIME (Programme de Renforcement Institutionnel de la Microfinance). Les principales composantes de ces programmes ont été le financement de la contribution française au [CGAP](#), le cofinancement d'un Centre de formation à la microfinance pour les pays francophones, le [CAPAF](#), et l'appui aux Autorités Monétaires pour la mise en place de réglementations de la microfinance

III - ORIENTATION STRATEGIQUE POUR LA MICROFINANCE

A la suite de la deuxième revue des pairs de mars 2006, le CGAP a recommandé à l'AFD d'accroître son portefeuille en microfinance. L'avantage comparatif du Groupe réside dans notre « capacité à répondre aux différents besoins de financement des institutions de détail grâce à des instruments adaptés, à une connaissance réelle des pays, des ressources humaines compétentes et un engagement fort du *top management* ».

Le Groupe AFD (y compris PROPARCO) continuera à privilégier des interventions au niveau des institutions dans des domaines où l'appui d'un bailleur a une forte valeur ajoutée. Ces interventions devront être cohérentes et complémentaires des actions des autres bailleurs et des stratégies nationales. Enfin, l'AFD cherchera à développer des synergies avec les nouveaux intervenants comme les fondations ou les investisseurs responsables.

Compte tenu de ces éléments d'analyse, trois axes stratégiques sont donc poursuivis :

➤ **Au niveau macro**

- Renforcer les initiatives collectives avec les autres bailleurs (CGAP, Union Européenne) pour la définition des bonnes pratiques ;
- Dialoguer avec les gouvernements, banques centrales, intermédiaires financiers ;
- et soutenir notamment l'amélioration de l'environnement réglementaire et juridique.

➤ **Au niveau méso**

- Soutenir le secteur dans son ensemble ;
- Concourir au renforcement des capacités des associations professionnelles notamment auditeurs / agences de notation / prestataires de services.

➤ **Au niveau micro, soutien direct aux IMF's :**

- La participation à la création d'IMF et leur croissance ;
- L'accompagnement des IMF en milieu rural et dans les pays en post-crise ;
- Favoriser l'offre de produits complémentaires des IMF existantes et équilibrées :
 - ✓ micro-assurance,
 - ✓ crédits logements,
 - ✓ services à la clientèle migrant : transferts internationaux et intra-états, épargne logement, ...
- Renforcer les systèmes de gestion et d'information et développer l'utilisation des nouvelles technologies (y compris la téléphonie mobile qui peut être un outil de développement des transferts) ;
- Faciliter l'accès par les IMF aux financements en monnaie locale soit à travers des crédits bancaires soit par accès au marché financier.

IV - LE DEVELOPPEMENT D'UNE GAMME COMPLETE D'OUTILS DE FINANCEMENT POUR REpondre A DIFFERENTES SITUATIONS

L'instrument essentiel des interventions de l'AFD dans le microfinance a été jusqu'en 2001 la subvention (ou le prêt à l'Etat rétrocedé en subvention).

Avec le développement des IMF et l'ouverture de l'AFD à des produits plus diversifiés et mieux adaptés aux besoins qu'auparavant, il est maintenant nécessaire de développer et renforcer la multiplicité des formes d'interventions et l'adaptabilité des outils d'interventions aux différents pays (PMA ou PRI), type d'IMF (rurale ou urbaine, en création ou en phase d'autonomisation), nature des besoins (innovation ou croissance).

L'AFD dispose d'une palette d'outils différents pour couvrir ces différents besoins et mettre en œuvre sa stratégie d'intervention :

➤ **Les financements directs en faveur des IMF**

- la facilité de micro-finance pour les appuis en dette subordonnée, prêts en monnaie locale, voire de façon exceptionnelle en fonds propres ;
- des subventions dans des cas où l'utilisation de la facilité n'est pas envisageable (renforcement de capacités, opérations très risquées..) ;
- des prêts concessionnels en devises dans les cas où une couverture de change existe et/ou l'IMF peut prendre un risque de change ;
- des garanties ARIZ pour les emprunts des IMF auprès des banques pour des montants jusqu'à un million d'euros, des garanties par signature pour les montants plus importants ;
- des investissements en fonds propres, ou à travers des instruments de dette (dettes subordonnées, prêts, garanties) de la part de PROPARCO pour les IMF qui se transforment en banques de plein exercice.

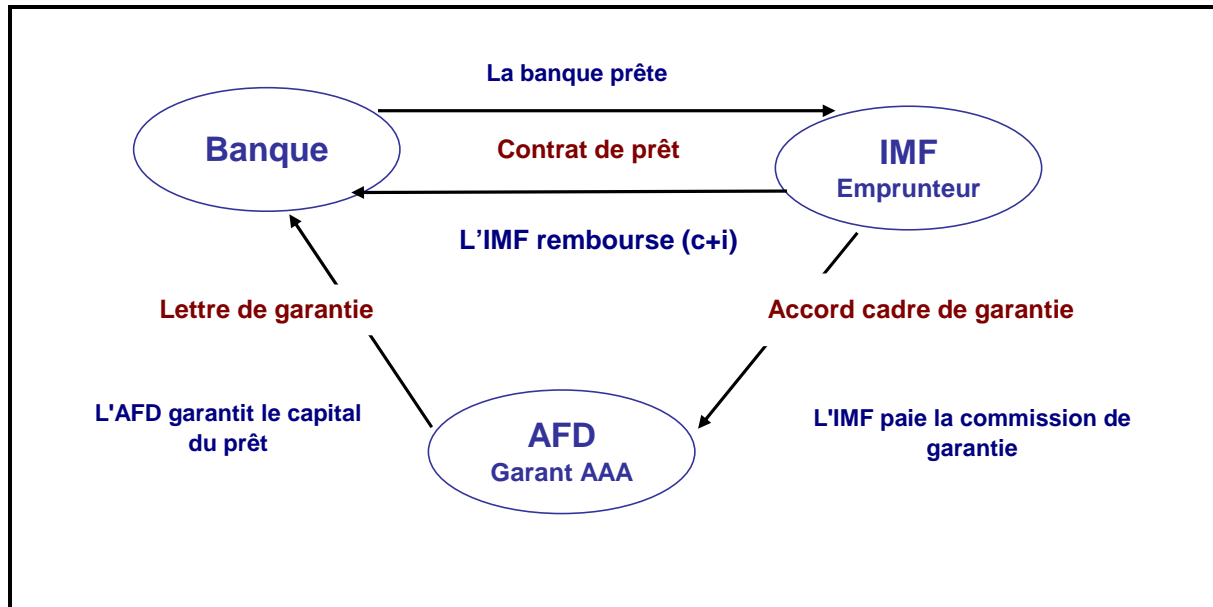
➤ **Les formations proposées par la filiale de l'AFD, le [CEFEB](#) (Centre d'Etudes Financières Economiques et Bancaires) en direction des dirigeants et cadres d'IMF, banques, banques centrales, ministères :**

- Formations longues, séminaires et visioconférences ;
- « Boulder » francophone : depuis l'été 2006, le CEFEB a intégré une grande partie de son programme de formation avec la formation Boulder afin d'associer un sous-groupe de participants « francophones ».

NOS OUTILS EN PRATIQUE : QUELQUES EXEMPLES EMPIRIQUES

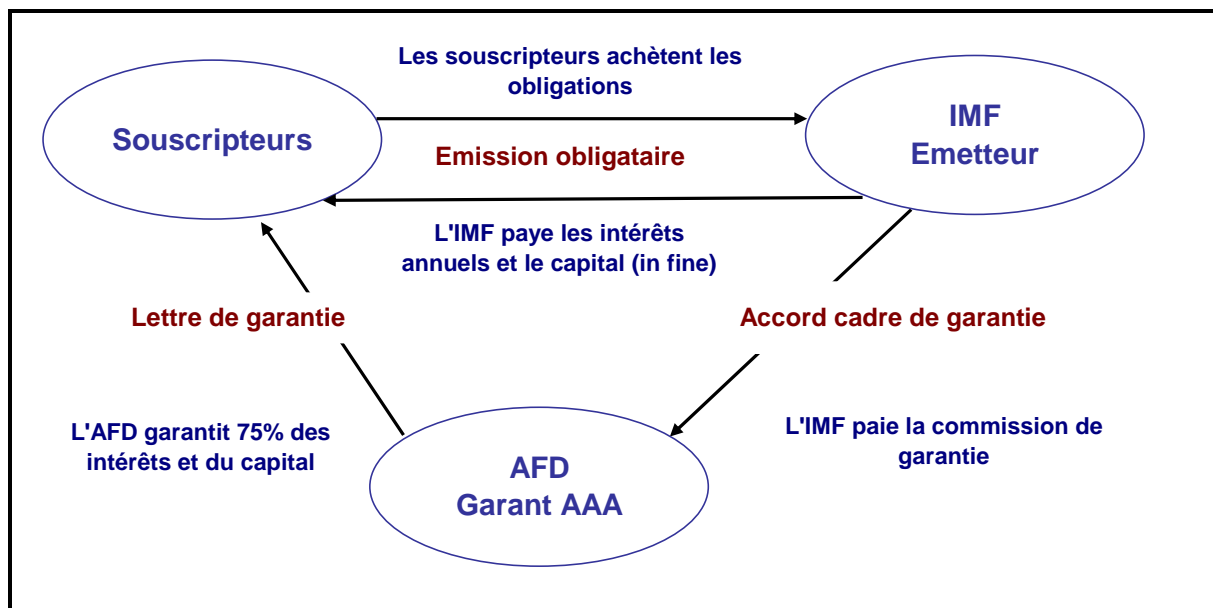
➤ *Les garanties d'emprunts*

En 2004, une garantie d'emprunts en monnaie locale en faveur d'EDULOAN en Afrique du Sud a été octroyée. En juin 2005 une nouvelle garantie a été octroyée à la BIMAO au Sénégal. Le schéma d'intervention est le suivant :



➤ *Les garanties d'émissions obligataires*

Le 11 avril 2005, à la bourse de Nairobi, s'est concrétisée une garantie d'émissions obligataires en monnaie locale pour FAULU au Kenya. Cette émission a été un succès.



➤ *Les prêts non-souverains*

En 2005 et 2006, l'AFD a mis en place des prêts non-souverains concessionnels à diverses IMF en phase d'institutionnalisation ou de forte croissance (AL AMANA et ZAKOURA au Maroc). Ces prêts en euros ont été couverts du risque de change grâce à l'intervention d'une banque de la place qui, contre placement des euros de notre ligne de financement, a octroyé un prêt de même maturité en monnaie locale à l'institution de microfinance.

➤ *Les prises de participation et les prêts participatifs*

Entre 2005 et décembre 2006, l'AFD a concrétisé la prise de participation dans deux véhicules d'investissements en microfinance, Lafayette Investissements et MicroCred, une participation dans un fonds d'investissement Marocain, Jaïda, et enfin, un prêt participatif au fonds international GCMC (Global Commercial Microfinance Consortium).

➤ *Les prêts subordonnés, en monnaie locale, indexés sur des indicateurs de succès*

- Prêt subordonné concessionnel dont le taux d'intérêt est indexé sur ROA (Return on Assets) : AMSSF au Maroc ;
- Prêt en monnaie locale à une petite IMF en développement, AMSSF au Maroc, avec une clause d'indexation proportionnelle au ROA mais avec un seuil maximum défini sur le nombre de clients : Al Amana au Maroc ;
- Prêt subordonné en monnaie locale pour développer l'activité de crédit en zone rurale dispersée. Le taux d'intérêt est proportionnel au nombre de clients touchés par Al Amana.

L'EQUIPE MICROFINANCE AFD

Aude FLOGNY-CATRISSE - Chef de division	flogny-catrissea@afd.fr	+ 33 1 53 44 38 54
Marie-France L'HERITEAU – Chargée d'affaires	l'heriteaumf@afd.fr	+ 33 1 53 44 33 56
Aude PENENT – Chargée d'affaires	penenta@afd.fr	+ 33 1 53 44 31 74
Jean-Nicolas BEASSE – Chargé d'affaires	beassejn@afd.fr	+ 33 1 53 44 31 69

LA RESPONSABLE MICROFINANCE PROPARCO

Elodie PARENT – Chargée d'affaires	parente@afd.fr	+ 33 1 53 44 37 04
---	--	--------------------